

Maggie De Block fait vérifier... la crème fraîche hilarante

SANTÉ ♦ La ministre de la Santé publique Maggie De Block a chargé son administration de s'informer au sujet de gaz hilarants disponibles en dehors du marché du médicament, notamment dans les «cartouches de crème fraîche». *«Cela ne tombe pas particulièrement sous le coup de mes compétences, néanmoins je charge mon administration de m'informer plus avant»* à ce sujet, a-t-elle indiqué mercredi en commission de la Chambre, interrogée par la députée Renate Hufkens (N-VA) au sujet des

mesures prises pour lutter contre l'usage abusif de gaz hilarant. Avant cela, la ministre a expliqué que l'agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) avait donné un agrément en vue de la mise sur le marché d'un médicament à base de gaz hilarant délivré comme anesthésique. Et donc utilisé seulement à l'hôpital. Il y a, du coup, très peu de remboursements, a-t-elle observé, précisant que les abus semblaient donc fort limités. En tout cas, en ce qui concerne les médicaments.